

Travaux à prévoir dans un bâtiment communal en location : Le Conseil municipal prend connaissance de la dernière lettre adressée par les locataires d'un bâtiment communal – certains conseillers ont été directement destinataires de cette lettre.

Les locataires invoquant à présent l'insalubrité du bâtiment, le Conseil Municipal décide de mandater un huissier pour constater l'état du logement loué, afin de vérifier les dires des locataires et disposer ensuite d'un document officiel qui pourra être joint à une action en justice, qu'elle soit intentée par le locataire, ou par la Commune de Collias.

Suite au rapport de l'huissier un audit énergétique pourra être réalisé par un cabinet spécialisé pour établir un programme de travaux permettant de réaliser des économies d'énergie.

Questions diverses :

- ✓ Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la commune de Bagnols sur Cèze au Syndicat Mixte Départemental d'Electricité.
- ✓ Suite à la convention signée en mars 2012, il était prévu que la mairie verse une subvention de 500 € pour l'année 2012 à l'association Babart, or lors de la réunion du CM du 5 décembre 2012, il a été attribué une subvention de 400 € à l'association, et ses dirigeants réclament le complément prévu à la convention, soit 100 €. Le Conseil Municipal approuve le versement de ce complément de subvention.
- ✓ Subvention à la Prévention Routière : Le conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à la Prévention Routière pour aider au soutien des actions qu'elle développe, notamment en faveur des écoliers colliassois.
- ✓ Rythmes scolaires : Monsieur Darbelet expose le projet de réforme des rythmes scolaires et explique les conséquences à prévoir en matière d'organisation et de financement pour la commune. Monsieur le Maire et Monsieur Darbelet doivent rencontrer l'Inspecteur d'Académie dont dépend la Commune à ce sujet.
- ✓ Monsieur Cotès présente une demande d'achat ou d'échange de terrain au Mas de Laval. Une commission se rendra sur place après avoir pris connaissance du dossier et la décision sera soumise à la prochaine réunion du conseil municipal.
- ✓ Un courrier sera adressé à la famille Evesque suite à sa demande d'échange de terrain à laquelle le Conseil municipal n'est pas favorable dans sa forme actuelle.
- ✓ Monsieur Cotès porte à la connaissance du conseil municipal d'un article sur la capitelle construite au lieu-dit le Paradis par le Syndicat Mixte des gorges du Gardon.

La séance est levée à 21 heures